

CONCEVOIR ET METTRE EN OEUVRE UN SYSTEME DE DESENFUMAGE NATUREL

Cette formation développe les aspects réglementaires applicables à la chaîne du déplacement et à l'accessibilité de la voirie ainsi que les solutions techniques de son aménagement.

Objectifs opérationnels

- Réaliser l'étude et la conception d'installations de désenfumage naturel

Public Concerné

- Responsables d'études et de devis
- Conducteurs de travaux
- Chefs de chantier et d'équipe
- Responsables techniques

Durée

28.00 Heures

4 Jours

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Parcours pédagogique

Fonctions et objectifs du désenfumage

Cadre réglementaire du désenfumage naturel

Constituants d'une installation de désenfumage naturel et norme d'installation NF S61-932)

Différents textes de conception d'un SDN

Contraintes de mise en œuvre et des opérations de maintenance à travers les différents textes

Sensibilisation sur le travail en hauteur

ETUDE DE CAS

Mise en œuvre et des opérations de maintenance sur différentes installations représentant l'ensemble des modes de fonctionnement.

Cette formation est réalisée en partenariat avec le CNPP.

Méthodes et moyens pédagogiques

METHODES PEDAGOGIQUES

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'étude de cas, d'exercices d'application et d'illustrations des conditions de mise en œuvre d'un système de désenfumage naturel et de ses opérations de maintenance

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont lors de la formation ; référentiel APSADIR17 et l'ouvrage « Le désenfumage » sont remis aux participants.

MOYENS TECHNIQUES

Qualification Intervenant(e)(s)

L'intervenant est un formateur qualifié et ingénieur, architecte, contrôleur technique ou expert sécurité incendie.

Méthodes et modalités d'évaluation

EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET/OU PRATIQUES

Cette évaluation ne fait l'objet d'une évaluation des acquis.
La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS

Cette évaluation individuelle réalisée en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.
Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com